

Image not found or type unknown



Frais de notaire sur maison jamais habitée construite en 2014

Par **yann0910**, le **25/11/2014** à **09:55**

Bonjour,

Déjà un grand merci pour votre aide [smile3]

Voilà, je vais signer sous 1 semaine un compromis de vente pour une maison jamais habitée, fin de construction mai/juin 2014 et qui n'a aujourd'hui pas de cuisine. (par contre eau et électricité sont ok)

Ma question est donc est ce que je peux bénéficier des frais de notaire réduits ? (les critères sont ils respectés, maison considérée comme non habitable ? est ce suffisant ?)

merci de m'avoir lu et merci encore pour votre aide

Bonne journée

Yann